

Communiqué de presse

À Lyon, le 20 novembre 2024

La Métropole de Lyon donne la parole aux jeunes pour faire évoluer la protection de l'enfance

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, la Métropole de Lyon réaffirme son engagement en faveur de la défense des droits des jeunes. Grâce à son soutien au programme des Jeunes Ambassadeurs des Droits auprès des Enfants (JADE), qui a déjà sensibilisé plus de 17 000 enfants et adolescents, la Métropole agit pour renforcer la connaissance des droits et encourager l'expression des jeunes dans les décisions qui les concernent.

Dans cette même optique, la Métropole de Lyon va plus loin en donnant vie à un droit fondamental : celui de s'exprimer et de participer. **Ce droit prend forme notamment à travers le comité des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, un espace dédié où des jeunes volontaires partagent leur expérience, formulent des propositions et contribuent activement à l'amélioration des dispositifs qui les concernent.

DES PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN

Depuis 2022, le comité a initié plusieurs actions concrètes pour renforcer cette participation. L'année 2023 a été marquée par dix réunions de préfiguration, rassemblant entre 2 et 10 jeunes à chaque session. Ces rencontres ont permis de structurer des modalités de participation ouvertes et inclusives, favorisant la prise de parole sans la présence des éducateurs pour garantir un espace d'expression libre et sans jugement.

En collaboration avec l'association **Mengrov**, des méthodes innovantes telles que la facilitation graphique et les ateliers de co-construction, ont été testées pour encourager des échanges dynamiques et inclusifs. Ces démarches ont conduit à aborder des sujets essentiels du quotidien, tels que l'aménagement des chambres ou la convivialité des espaces communs.

Les jeunes participants, âgés de 10 à 21 ans et issus de divers établissements, ont ainsi contribué à des mesures concrètes, comme la diffusion accrue des droits des enfants et la promotion de la pair-aidance pour une meilleure appropriation par les jeunes eux-mêmes. Cette implication va bien au-delà de la simple participation, permettant à la Métropole d'ajuster ses pratiques aux réalités vécues par ceux qu'elle accompagne.

Avec près de 7 000 jeunes pris en charge par l'ASE dans la Métropole de Lyon, dont 3 000 mineurs en hébergement et 1 200 jeunes majeurs, cette initiative représente un changement de paradigme. **Les jeunes ne sont plus seulement des bénéficiaires passifs, mais des acteurs à part entière de l'amélioration de leur cadre de vie et de leur prise en charge.**

Pour Lucie Vacher, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon déléguée à la Protection de l'enfance et à la famille :



« L'implication des jeunes dans les instances de l'Aide Sociale à l'Enfance est essentielle pour améliorer durablement la qualité de leur prise en charge. Ce comité des jeunes incarne un espace unique où ils peuvent exprimer leurs préoccupations et contribuer activement à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent. Il ne s'agit pas seulement de répondre à leurs besoins immédiats, mais de construire ensemble des conditions d'accueil respectueuses et adaptées pour ceux qui viendront après eux. »

Métropole de Lyon - Marion Morel

Marion.morel@grandlyon.com

Tél : +33(0)6 77 04 30 39